



Quelques questions sur la cession d'un bail.

Par **Sebinfo**, le **27/01/2010** à **15:05**

Bonjour,

Je suis actuellement en entreprise individuelle, et j'ai un bail commercial depuis 4 mois. J'exerce mon activité à temps plein dans le local concerné. J'ai payé un droit d'entrée de 5000€ et une caution de 320€.

Mais je vien d'avoir une proposition d'embauche à temps plein que je ne peux refuser.

Mon problème est le suivant, comment résilier le bail commercial ? et t'il possible de récupérer mon droit d'entrée en cedant le bail à un tier ?

Ensuite j'aimerais savoir si je devrais continuer à payer le loyer, enfin bref, savoir qu'elles obligations j'aurai dans ce cas précis.

Existe t'il un autre moyen de ne plus faire parti du bail, pour ne plus avoir d'obligations vis a vis de ce local commercial.

Je présice que je n'ai pas de fond de commerce du coup, vu que je n'ai que 4 mois d'existence !

Merci pour toute réponses suceptible de m'éclairer.